

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2119-9 ORDONNANCES NUMÉROS 2144, O-9 ET 2240, O-5 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement et les ordonnances suivants :

- Règlement numéro 2119-9 intitulé: *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2119) afin de modifier et d'ajouter certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés ;
- Ordonnance numéro 2144, O-9 intitulée: *Ordonnance émise afin de permettre l'occupation du domaine public, pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de mai 2019 en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (2240).*
- Ordonnance numéro 2240, O-5 intitulée : *Ordonnance émise afin d'accorder une gratuité à Association régionale de baseball de Montréal pour l'utilisation des terrains de baseball naturel et synthétique du parc Giuseppe-Garibaldi dans le cadre des championnats provinciaux de baseball, catégorie B, du 23 au 25 août 2019 en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (2240).*

Ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur le 14 mai 2019 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 14 mai 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard